

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1585 :

NPNRU de Bois d'Olives "Réalizations des infrastructures et équipements de la poche école : Approbation du Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) au 31/12/2023 par le mandataire SEDRE

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphane, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1585-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1585 : NPNRU de Bois d'Olives "Réalisations des infrastructures et équipements de la poche école : Approbation du Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) au 31/12/2023 par le mandataire SEDRE.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 21 février 2023 le Conseil Municipal, dans son affaire n°23/087, reçue en sous-préfecture de Saint-Pierre le 24 février 2002, avait approuvé l'avant-projet Infrastructures du projet de renouvellement urbain du quartier de Bois d'Olives ainsi que le programme et le montant d'opération pour la mise en oeuvre opérationnelle de la Poche Ecole dans le cadre d'un mandat.

Par délibération en date du 16 Mai 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature du contrat de Maîtrise d'ouvrage mandaté pour l'opération « Réalisation des infrastructures et équipements de la poche école PNRU de Bois d'Olives » avec la SEDRE.

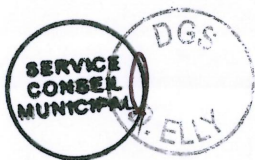
Le Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) a pour objet de faire un point d'avancement de l'opération depuis la notification du marché avec la SEDRE.

Le CRAM est joint en annexe à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance du Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) et ses annexes,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le présent CRAM arrêté au 31/12/2023 maintenant le montant de l'opération à 8 192 758,27 euros HT,
- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel des dépenses pour l'opération dont 128 100,90 euros en 2024,
- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel de la rémunération du mandataire (SEDRE) dont 42 271,00 euros en 2024,
- **D'APPROUVER** l'échéancier prévisionnel des recettes de l'opération,
- **D'AUTORISER** le Maire, l'élu(e) délégué(e) ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** tous les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE
REUNION
Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1585-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024